

Débat sur le financement du matériel roulant : De façon directe ou indirecte, le STIF finance et continuera de financer 100% des trains, métros et tramways

Le Conseil du STIF a débattu ce jour des orientations pour le financement du Schéma directeur du matériel roulant. A cette occasion, il souhaite rappeler comment est financé le matériel roulant en Ile de France.

Depuis 2006, le STIF a engagé un programme très ambitieux de renouvellement et de rénovation du matériel roulant ferré (RER et Trains), permettant **d'obtenir dès 2016 un parc entièrement neuf ou rénové.**

Pour mener à bien cette démarche, le STIF a inscrit dans les contrats d'exploitation conclus (période 2008-2011) avec la SNCF et la RATP un engagement d'investir **2,5 milliards d'euros d'investissements** au titre du renouvellement et de la rénovation du matériel roulant ferré et bus sur ces 4 années.

Ces investissements sont financés par le STIF de 2 manières :

- Le STIF verse **une contribution annuelle** aux transporteurs qui couvre toutes les charges liées aux investissements (la dotation aux amortissements et frais financiers) **Ainsi, sur la période 2008-2011, le STIF aura versé à la RATP et à la SNCF plus de 1.2 milliards d'Euros.**
- Le STIF attribue des **subventions d'investissements.**
Depuis la décentralisation et afin d'accélérer la réalisation des projets, le STIF finance directement l'acquisition et la rénovation de matériels roulants ferrés, en versant des subventions d'investissement aux transporteurs (RATP, SNCF, Optile), (RER A, RER B, RER C et RER D, Francilien...). Le total de ces subventions dépasse les 2 milliards d'Euros.

Ces deux modes de financement se complètent et font du STIF le financeur du matériel roulant en Ile de France.

Exemple concret :

La rénovation du matériel roulant de RER B (ligne co exploitée par la RATP et la SNCF), décidée par le Conseil du STIF en 2007, représente un investissement de 307,6 millions d'euros.

Le STIF verse directement, **une subvention d'investissement**, égale à 50% du coût total du matériel, la RATP et la SNCF finançant à elles deux le solde.

A partir de la mise en service de ces nouvelles rames dès 2010, le STIF remboursera aux exploitants chaque année la quote part de leur financement, via la contribution annuelle qu'il leur verse.

Les besoins de financements en matériel roulant sont estimés à 9.4 milliards d'Euros d'ici 2025 (plan de mobilisation des transports en Ile-de-France et commission Carrez). Dans ces conditions, le STIF est amené à recouvrir à l'emprunt dès 2010.

A l'horizon 2015 ce sont près de 2 milliards d'emprunts qu'aura contracté le STIF. Pour aller au-delà et assurer de manière volontaire et soutenable une politique ambitieuse de renouvellement du matériel roulant afin d'offrir aux franciliens les meilleures conditions de voyage, le STIF a besoin de ressources nouvelles, comme le relèvement de 0.1 point du versement transport.

Contact Presse :

Sébastien Mabile - 01 47 53 28 42 - 06 15 39 21 58 - sebastien.mabile@stif.info